

Compte rendu de la séance du 07 avril 2021

Délibérations transmises à la sous préfecture de Villefranche de Rouergue le 8 avril 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Yves VILLE, Monsieur Daniel LE QUILLIEC, Monsieur Daniel BARENTIN, Monsieur Bruno LACAN, Monsieur Arnaud MEUNIER, Mme Stéphanie CHEVALIER, Mme Catherine MILLECAMPS, Mme Cécile DUPONCHELLE, M. Mathieu DUMAS, Mme LAROCHE Hélié, M. Johnny LEBERT

Absent excusé :

Réprésentés :

Secrétaire de séance : Stéphanie Chevalier

La séance a été publique

La séance est ouverte à 18h00

Ordre du jour:

- Vente de deux parties de parcelles de terrain communal au lieu-dit "le Ségala" et le Bourg de Balaguier d'Olt
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2021 de la commune
- Questions diverses

Vente d'une partie de terrain communal à M. VILLE Bernard

Monsieur VILLE Bernard, propriétaire sur la commune de Balaguier d'Olt a émis le souhait d'acquérir une partie de terrain communal

Située dans le bourg de Balaguier d'Olt, cette partie de terrain dessert la parcelle B71.

Monsieur VILLE Yves, le Maire, étant partie prenante, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la vente de cette partie de terrain communal pour un montant de 150€. Tous les frais liés à cette vente (bornage, acte notarial..) seront à la charge de l'acquéreur.

- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

Vente d'une partie de terrain à M. LEBERT Johnny et Mme LEBERT Carine

Monsieur LEBERT Johnny et Mme LEBERT Carine, propriétaires sur la commune de Balaguier d'Olt ont émis le souhait d'acquérir une partie de terrain communal. Située au lieu-dit Le Ségala, cette partie de terrain est attenante aux parcelles B1540 B1541 et B1544, parcelles appartenant à M. et Mme LEBERT.

Monsieur Johnny LEBERT, Conseiller Municipal, étant partie prenante, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la vente de cette partie de terrain communal pour un montant de 150€. Tous les frais liés à cette vente (bornage, acte notarial..) seront à la charge de l'acquéreur.

- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

Enquête publique relative à une vente de terrain à M. VILLE Bernard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. VILLE Bernard a demandé à la commune de lui céder une partie de terrain communal. Cette vente doit donner lieu à une enquête publique. Monsieur le Maire propose de désigner comme commissaire enquêteur M. TAPIE Fernand, Maire de Saint-Pierre-Toirac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la nomination de M. Fernand TAPIE, Maire de Saint-Pierre-Toirac, en qualité de commissaire enquêteur.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 27 728.40

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	39 242.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 650.95
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-11 514.55
Résultat cumulé au 31/12/2020	27 728.40
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	27 728.40
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 27 728.40

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Vote du budget primitif

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Balaguier D Olt, le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Balaguier D Olt pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 178 142.85 Euros

En dépenses à la somme de : 178 142.85 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 400.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	57 150.00
014	Atténuations de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	37 400.00
66	Charges financières	3 900.00
022	Dépenses imprévues	6 278.40
023	Virement à la section d'investissement	4 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 333.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		153 461.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 600.00
70	Produits des services, du domaine, vente	715.00
73	Impôts et taxes	54 807.00
74	Dotations et participations	65 611.00
75	Autres produits de gestion courante	1 500.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 728.40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		153 461.40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	9 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 000.00
020	Dépenses imprévues	1 181.45
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 681.45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	8 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	972.36
021	Virement de la section de fonctionnement	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 333.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 376.09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 681.45

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Suite à la demande de M. Cournède Roland concernant l'élargissement d'un chemin rural au lieu-dit le Puech des Cayres, chemin qui relie Vernet à Foissac, le Maire, donne rendez-vous à l'ensemble des élus le dimanche 11 avril à 11h devant la salle des fêtes pour se rendre sur place avant de rendre un avis sur ce projet.

La séance est levée à 20h15.

Le maire
Yves VILLE